

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2020 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

Siège no 3 vacant

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 32 avec le mot de bienvenue de
M. Jean-François Pelletier.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 7 décembre 2020

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée
sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par
M. Jean-Edmond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

264-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 2 novembre 2020

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour
l'assemblée sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit
procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture
lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

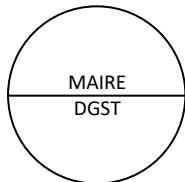
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par
M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

265-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

4. Suivi des membres du conseil

Les membres du conseil n'effectuent aucun suivi.



5. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

6. Correspondances diverses

La municipalité a reçu les correspondances suivantes :

- Demande d'appui à la réforme de l'assurance-emploi – Action Chômage de Québec
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 – Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
- Projet Boules & Cochonnet – M. Robert Tardif – Le 10-90 L'Islet
- Lettre de refus d'aide financière pour la restauration des fenêtres du bureau municipal et la réfection de la toiture de la caserne – Programme RÉCIM – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Lettre de refus d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une thermopompe au centre récréatif Bertrand-Bernier – Programme RÉCIM – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Port du ruban blanc – Campagne de sensibilisation pour les femmes vivant de la violence conjugale – Havre des femmes
- Lettre sur la Grande semaine des tout-petits – Groupe de travail régional en petite enfance

GESTION ET ADMINISTRATION

7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires est fait par tous les membres du conseil, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, cE-2.2, Art. 357-363).

8. Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil

Il n'y a aucun dépôt des dons et autres avantages par les membres du conseil, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c E-15.1.0.1, Art. 6).

9. Avis public – séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021 se tiendra le lundi 21 décembre prochain dès 19 h 30 en vidéoconférence via la plateforme Zoom. Un avis public sera fait dans les prochains jours pour annoncer la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021.

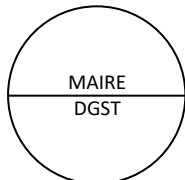
10. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil chaque année en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune des séances, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 148);

ATTENDU QU'un avis public sur le contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil doit être publié, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 148.0.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

266-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le calendrier suivant pour l'année 2021 :



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Au 284, boulevard Nilus-Leclerc
Mardi 12 janvier 2021 dès 19 h 30
Lundi le 1 ^{er} février 2021 dès 19 h 30
Lundi le 1 ^{er} mars 2021 dès 19 h 30
Mardi le 6 avril 2021 dès 19 h 30
Lundi le 3 mai 2021 dès 19 h 30
Lundi le 7 juin 2021 dès 19 h 30
Lundi le 5 juillet 2021 dès 19 h 30
Lundi le 2 août 2021 dès 19 h 30
Mardi le 7 septembre 2021 dès 19 h 30
Lundi le 4 octobre 2021 dès 19 h 30
Mardi le 16 novembre 2021 dès 19 h 30
Lundi le 6 décembre 2021 dès 19 h 30

11. Assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet est assurée avec la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité révisé chaque année sa police d'assurance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

267-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet renouvelle la couverture d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la somme de 80 761 \$ taxes incluses.

12. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Un avis de motion est donné par M. Pascal Bernier pour l'adoption ultérieure du règlement intitulé « règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ».

13. Présentation d'un projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

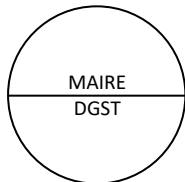
Une présentation du projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau est faite par M. Louis Breton.

14. Adoption du règlement relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet

Point reporté.

15. Nomination des responsables à l'application du règlement de l'écocentre

Point reporté.



16. Adoption du règlement sur les nuisances (pour chasse sportive)

Point reporté.

17. Démission de Mathieu Fournier, conseiller municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu en date du 10 novembre 2020 une lettre de démission au poste de conseiller de la part de M. Mathieu Fournier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 268-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la démission de M. Mathieu Fournier à titre de conseiller en date du 10 novembre 2020.

18. Ajustement de certains salaires pour l'année 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a effectué un exercice d'équité salariale interne en 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu dans son budget 2020 l'ajustement de certains salaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 269-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'ajustement de certains salaires pour l'année 2020.

19. Modification du mandat pour le comité consultatif en protection de l'environnement (CCPE)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a créé le comité consultatif en protection de l'environnement de par l'adoption de la résolution 249-11-2020;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter le volet d'utilisation des pesticides et d'engrais au mandat du CCPE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 270-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet modifie le mandat du comité consultatif en protection de l'environnement en y ajoutant le volet d'utilisation de pesticides et d'engrais.

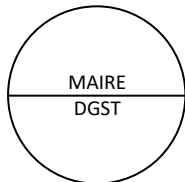
URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

20. Demande PIIA – Lot 5 645 002, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet PIIA consistant à l'implantation d'une maison unimodulaire pour l'hébergement des employés de la ferme. Ce bâtiment étant complémentaire à l'utilisation agricole, il constitue un bâtiment complémentaire soumis au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement des bâtiments de la ferme sont hétéroclites;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs du bâtiment proposés s'agencent à l'ensemble des bâtiments de la ferme, bien qu'ils ne soient pas de bonne qualité architecturale;



ATTENDU QUE les fenêtres devraient avoir un encadrement pour avoir une apparence plus finie;

ATTENDU QUE le projet ne mentionnait pas le type d'habillage du dessous de la maison, mais qu'il serait préférable que l'habillage s'agence avec les revêtements du bâtiment;

ATTENDU QUE la forme des toitures rigides des bâtiments de la ferme est majoritairement en pente à double versant;

ATTENDU QUE le toit à deux versants proposés s'agencerait à l'environnement immédiat, mais qu'il devrait avoir une pente prononcée pour rappeler celui de la petite maison qui sera derrière;

ATTENDU QUE le bardeau d'asphalte du toit devrait être de couleur similaire à la petite maison qui sera derrière;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité d'accepter le projet de PIIA à condition que le dessous du bâtiment soit recouvert avec un matériau qui s'agence avec les revêtements du bâtiment, que le bardeau d'asphalte et la pente du toit soient similaires à la petite maison qui sera à l'arrière et que les fenêtres aient un encadrement. Les fenêtres pourraient aussi avoir des volets si désirés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

271-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet PIIA comme recommandé par le CCU.

21. Demande dérogation mineure – 168, boulevard Nilus-Leclerc

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement de l'usine à 4 mètres de la ligne avant plutôt que les 10 mètres exigés par l'article 3.12 du règlement de zonage 158-2013. Cet agrandissement se voudrait temporaire, en attendant une autre construction dans quelques années;

ATTENDU QUE la dérogation demandée est majeure;

ATTENDU QU'il n'y a pas de cas comparable dans les demandes précédentes;

ATTENDU QUE la demande est considérée de bonne foi, étant donné qu'elle est faite avant la réalisation des travaux;

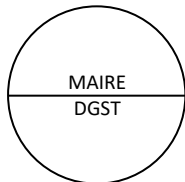
ATTENDU QUE le plan d'urbanisme n'a pas d'objectif spécifique pour un tel projet;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il est possible de construire autrement sur le terrain;

ATTENDU QUE le boulevard Nilus-Leclerc pourrait recevoir une plus grande accumulation de neige avec l'interaction de la nouvelle section avec les vents du secteur;

ATTENDU QUE le bâtiment respecterait les dispositions sur les vues sur la propriété voisine, parce qu'il serait localisé à 1,5 mètre de toutes lignes de terrain;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de refuser la dérogation mineure demandée puisque le demandeur ne subit pas un préjudice sérieux par l'application de la réglementation étant donné qu'il est possible de construire autrement un bâtiment conforme aux marges de recul sur le terrain;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

272-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet refuse la demande de dérogation mineure comme recommandé par le CCU.

22. Demande d'exploitation d'une sablière – Gestion Gilbert Thibault

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de renouvellement auprès de la CPTAQ pour la poursuite de l'exploitation d'une sablière, située sur les lots 2 937 973-P et 2 937 972-P, de Gestion Gilbert Thibault;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

273-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande de renouvellement pour la poursuite de l'exploitation d'une sablière formulée par Gestion Gilbert Thibault et demande à la CPTAQ d'y faire droit.

23. Demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Lotissement/aliénation - 346, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande auprès de la CPTAQ afin de détacher de la ferme la maison du 344, chemin des Pionniers Ouest et de rattacher la maison du 346, chemin des Pionniers Ouest à la ferme, en transférant le 1/2 hectare de droit acquis du lot 3 179 708 (maison 346, chemin des Pionniers Ouest) à la maison du 344, chemin des Pionniers Ouest. Une opération cadastrale sera nécessaire pour créer remplacement d'un demi hectare avec une partie du lot 2 938 397 et une partie du lot 2 938 395;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

274-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et de lotissement/aliénation formulée par M. Alain Gamache et demande à la CPTAQ d'y faire droit.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Autorisation pour la signature du programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021

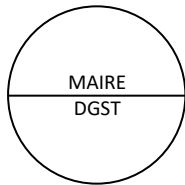
ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



275-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la Municipalité de L'Islet tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021;

QUE la Municipalité confirme que M. Pascal Bernier est l'élu responsable des questions familiales.

25. Adoption du plan de promotion touristique 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite faire la promotion touristique de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un plan de promotion touristique 2021 de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

276-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte, tel que présenté, le plan de promotion touristique 2021 présenté par l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet.

26. Annulation des frais de retard – retour de livres pour les trois bibliothèques

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet facture actuellement des frais de retard pour tous les livres rapportés à l'extérieur du délai prévu dans les trois bibliothèques de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie du Réseau biblio et que ce dernier recommande l'annulation des frais de retard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

277-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet annule les frais de retard pour les retours de livres, et ce, dans les trois bibliothèques de la Municipalité.

QUE la Municipalité de L'Islet exclut de cette annulation tous les frais reliés aux livres perdus ou endommagés.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

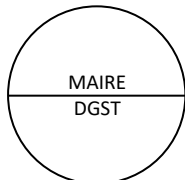
27. Adoption du budget 2021 – Transbelimont inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie d'une entente avec Transbelimont inc. pour un service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

278-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet :

- Confirme sa participation pour le service de transport adapté;
- Délégué M. Fernand Poitras comme représentant au conseil d'administration de Transbelimont inc.;
- Indique que les municipalités et villes participantes sont : Ville de Montmagny, Municipalité de Cap-St-Ignace et Municipalité de L'Islet;
- Désigne la Ville de Montmagny comme organisme mandataire pour signer en son nom une entente avec Transbelimont inc. pour toutes les opérations du transport adapté;
- Confirme Transbelimont inc. comme organisme délégué pour exploiter un service de transport adapté;



- Approuve l'énoncé de principe de répartition des contributions municipales conformément à l'entente;
- Adopte les prévisions budgétaires de Transbelimont inc. au montant de 411 184 \$ pour l'année 2021;
- Approuve la quote-part imputable à la Municipalité de L'Islet, soit une somme de 21 143 \$ pour l'année 2021;
- Débourse à Transbelimont inc. la somme de 21 143 \$, divisée en trois versements égaux, le 15 janvier, le 15 avril et le 15 juin pour l'année 2021;
- Adopte la tarification du service de transport adapté pour 2021, tel que présentée par Transbelimont inc.;
- Adopte l'horaire du service de transport adapté pour 2021, tel que présenté par Transbelimont inc.;
- Adopte le principe d'un service desservi par minibus adapté et complété par taxi aux heures de pointe.

28. a. Octroi de contrat pour essence, diesel et huile

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède à son approvisionnement en produits pétroliers;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

ATTENDU QUE la soumission de Les Pétroles B. Ouellet inc. est valide et qu'elle est la plus basse pour une réduction de -0.0289 \$ / l sur le diesel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

279-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'approvisionnement du diesel pour une réduction de -0.0289 \$ / l à Les Pétroles B. Ouellet inc.

28. b. Octroi de contrat pour essence, diesel et huile

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède à son approvisionnement en produits pétroliers;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

ATTENDU QUE la soumission de Paquet et Fils Ltée est valide et qu'elle est la plus basse pour des réductions de -0.0213 \$ / l sur l'essence sans plomb et de -0.0323 \$ / l sur l'huile à chauffage;

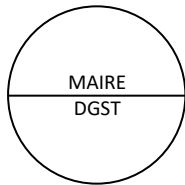
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

280-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour l'approvisionnement de l'essence sans plomb pour une réduction de -0.0213 \$ / l et de l'huile à chauffage pour une réduction de -0.323 \$ à Paquet et Fils Ltée.

PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

29. a. Plan de communication camping Rocher Panet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite se prévaloir d'un plan de communication concernant le camping Rocher Panet;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 281-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat du plan d'aménagement et des perspectives pour le plan de communication du camping Rocher Panet à Pratte Paysage pour la somme de 5 100 \$ + taxes.

29. b. Plan de communication camping Rocher Panet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite se prévaloir d'un plan de communication concernant le camping Rocher Panet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 282-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat de l'esquisse piscine et de perspectives pour le plan de communication du camping Rocher Panet à Groupe architecture MB inc. pour la somme de 3 500 \$ + taxes.

30. Embauche d'un journalier-concierge

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a décidé de créer le poste journalier-concierge;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, puis sur le site de la Fédération québécoise des municipalités, sur Emploi Québec et sur la page Facebook Ton Emploi – Région L'Islet;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste;

ATTENDU QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir le poste vacant;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé(e);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 283-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de M. Gilles Gaudreau pour le poste de journalier-concierge.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

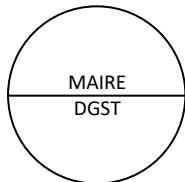
31. Adoption du budget 2021 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles L'Islet-Montmagny

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie de Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles L'Islet-Montmagny;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 284-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le budget 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles L'Islet-Montmagny au montant de 742 811 \$;

QUE la Municipalité autorise le paiement de sa quote-part pour le budget 2021 de ladite Régie au montant de 77 718 \$.



32. Adoption du budget 2021 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie de Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

285-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le budget 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles au montant de 278 017 \$;

QUE la Municipalité autorise le paiement de sa quote-part pour le budget 2021 de ladite Régie au montant de 29 742 \$.

33. Embauche d'un opérateur eaux potable et usées

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a une vacance sur un poste d'opérateur eaux potable et usées;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, puis sur les sites de la Fédération québécoise des municipalités, Emploi Québec, etc.;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste;

ATTENDU QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir le poste vacant;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé(e);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

286-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de M. Hamza Djourdikh pour le poste d'opérateur eaux potable et usées.

SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

34. Nomination de pompiers et d'officiers

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a actuellement un nombre limite d'effectifs au sein de son service de sécurité incendie;

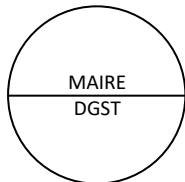
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 4 candidatures au poste de pompier;

ATTENDU QUE le service en sécurité incendie de la Municipalité recommande également de nommer 2 nouveaux officiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

287-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet nomme messieurs Alex Fortin, Jean-François Dubé, Christian Boulay et Jean-Pierre Jones à titre de pompiers au sein du service en sécurité incendie de la Municipalité;

QUE la Municipalité de L'Islet nomme messieurs Kaven B. Fortin et André Blanchet à titre d'officiers au sein du service en sécurité incendie.



AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

35. Aucun point.

DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

36. Contribution au Club sportif Appalaches

ATTENDU QUE le Club sportif Appalaches a un besoin de personnel afin d'offrir un minimum de service dû à la pandémie de la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

288-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet octroie une aide financière de 5 608 \$ au Club sportif Appalaches afin d'appuyer l'organisme pour son besoin de personnel. Cette aide financière impacte l'exercice financier 2020 de la Municipalité de L'Islet. L'aide financière sera payée en un versement de 5 608 \$ en novembre 2020.

37. Contribution au Club de motoneiges de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a été informée que la route 5 du sentier de motoneiges allait être déviée cet hiver en raison de l'affaissement du pont se trouvant sur ce sentier;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de restaurer le pont à court terme;

ATTENDU QUE la Municipalité propose au Club motoneiges de L'Islet d'installer un pont temporaire sur la route 5;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

289-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet octroie une aide financière de 15 000 \$ au Club motoneiges L'Islet, et ce, avec la condition d'installer un pont temporaire sur la route 5 pour éviter sa déviation. Cette aide financière impacte l'exercice financier 2021 de la Municipalité de L'Islet. L'aide financière sera payée en deux versements, l'un de 7 000 \$ en janvier 2021 et l'autre de 8 000 \$ en avril 2021.

SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

38. Approbation pour la construction d'un abri joueur pour la patinoire

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a récemment finalisé la construction de la nouvelle patinoire au Centre récréatif Bertrand-Bernier;

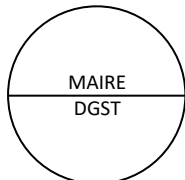
ATTENDU QUE la Municipalité souhaite y construire un abri de joueur;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions;

ATTENDU QUE la soumission de Construction Langis Normand inc. est valide et qu'elle est la basse à 11 773.70 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier) :

290-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la construction d'un abri de joueur pour la patinoire située au Centre récréatif Bertrand-Bernier par Construction Langis Normand inc. pour la somme de 11 773.70 \$ plus taxes.



39. Approbation pour l'acquisition et l'installation des modules de jeux

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a acquis en octobre dernier des modules de jeux pour le Parc les Cabrioles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

291-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de 70 150 \$ plus taxes pour l'acquisition et l'installation des modules de jeux à Jambette inc.

40. Dépôt des deux états financiers comparatifs – novembre 2020

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

41. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – novembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

292-12-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 353 140.25 \$.

QUESTIONS / RÉPONSES

42. Période de questions / réponses

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

43. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 21 h 02 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

Louis Breton, secrétaire-trésorier

Jean-François Pelletier, maire